



Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 Décembre 2008

Mairie de Morey-Saint-Denis – 03.80.34.32.77 – mairie-morey@wanadoo.fr

CRÉATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE

Le Conseil Municipal décide de créer un emploi d'adjoint technique deuxième classe permanent à temps non complet, à compter du 1er février 2009, à raison de cinq heures hebdomadaires, pour assurer l'entretien des locaux de la mairie.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget, le Conseil Municipal charge le maire de signer les actes correspondant à la nomination de l'agent dans ce poste.

Le Conseil Municipal supprime l'emploi non permanent d'adjoint technique deuxième classe à temps non complet créé par délibération du 09 juillet 2008, déposée en préfecture le 18 août 2008, à compter du 1^{er} février 2009.

CONTRAT MME BLANCHOT CATHERINE

Le Conseil Municipal prolonge par avenant numéro un, le contrat de Madame BLANCHOT Catherine adjoint technique faisant fonction d'employée à l'entretien des locaux de la mairie, pour la durée du 25 décembre 2008 au 31 janvier 2009, dans les mêmes conditions que le contrat initial établi en application des dispositions de l'article 3, alinéa 4, signé le 16 septembre 2008 déposé en préfecture le 22 septembre 2008.

TERRAIN SNCF

Les parcelles AL21, superficie 68 a, et AL22, superficie 7a 56ca, au lieudit "Aux quatre Pieds de Poiriers" sont proposées à la vente par le Réseau Ferré de France lequel a délégué ses pouvoirs en matière de gestion du patrimoine foncier à la société ADYAL Grands Comptes.

Le Conseil Municipal se prononce favorable à l'acquisition de ces deux parcelles dans le cadre de l'aménagement de la ZAC, et attend de connaître les conditions financières de la transaction.

MEMOIRE AVOCAT COMMUNE CONTENTIEUX ZAC

L'avocat de la commune a transmis un projet de mémoire en réponse à la requête du tribunal administratif relative à la ZAC multi sites « Pré Bouffeu » et « Quatre Pieds de Poiriers ». Ce mémoire sera examiné lors d'une réunion de travail des membres du conseil, le lundi 29 décembre 2008, à 19h30, au cours de laquelle l'historique du dossier sera également retracé, compte tenu de son chevauchement chronologique sur deux mandats électoraux et des conseillers nouvellement élus.

PELOUSES SECHES DE LA COMMUNE

Pour empêcher la repousse sur les pelouses sèches de la zone protégée de Natura 2000 précédemment assainies, la communauté de communes de GEVREY CHAMBERTIN, en accord avec le conservatoire des sites naturels bourguignons, propose de signer un contrat de mise à disposition au lieudit « Combe Grisard » pour un pâturage hivernal extensif d'une durée de 4 mois jusqu'au 31 mars 2009, avec un cheptel composé de 2 poneys, 2 chevaux et 4 bovins, avec Monsieur Samuel LENOIR, éleveur équin à la Ferme de la Buère à Morey Saint Denis.

Le Conseil Municipal est unanimement favorable à cette démarche et autorise le maire à signer le contrat.

INSPECTION SDIS 21

Un représentant du SDIS 21 rencontre les membres du SIVU, du CPI, et le Chef de corps pour effectuer un recensement actualisé des moyens matériels et humains, et des locaux, mis à disposition en matière de défense incendie sur les communes de Morey et Chambolle. L'effectif constant de la compagnie, le matériel abondant, les locaux neufs, la section de JSP, sont autant de critères qui mettent le CPI en bonne place dans la liste des centres opérationnels.

Un compte rendu sera d'ailleurs produit par le SDIS, au plus tard en juin 2009.

Un rapport motivé établi par le SIVU en concertation avec le CPI, devra être transmis au SDIS avant la fin du mois de décembre 2008, pour exprimer les souhaits et les orientations du CPI dans le futur.

HORAIRES AGENCE POSTALE COMMUNALE

L'essai de changement d'horaire de l'agence postale communale avec ouverture le mercredi de 17 à 19 h, entrepris sur la période de septembre à décembre 2008, est reconduit pour six mois, sur le souhait de l'ensemble des membres du conseil.

REMBOURSEMENT SECURAMA

Le Conseil Municipal accepte le remboursement par la Caisse locale de Groupama/ Gevrey, de la somme de 47,50 € au titre de participation sur l'achat de vêtements sécuritaires à l'agent de voirie.

PLACEMENT DE FONDS

Compte tenu de l'importante somme disponible sur les fonds libres du budget communal, due à la fixité d'un projet d'aménagement de ZAC, suspendu suite à contentieux, le Conseil Municipal décide de placer la somme de 300 000,00 €, sur une période de deux mois, sur un compte à terme auprès de la trésorerie générale de Côte d'Or.

QUESTIONS DIVERSES

- Communication du chiffre de population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2009 : population municipale : 693. Population comptée à part : 13. Population totale : 706 habitants.
- SDEI: perturbations possibles suite à nettoyage des réservoirs de Vosne et Chambolle les 17 et 18 décembre 2008.
- Acceptations devis:
 - DEXTER pour le remplacement des deux fenêtres de la salle du cadastre : 1 723,87 €,
 - La CONSTRUCTION pour la mise en sécurité de la façade église sur parvis par purge des pierres gelées : 1 435,20 €
- Remplacer la vitre de l'abri bus, lumière et volets à installer à l'agence postale, bureau à voir.
- Communication du maire sur le fait de violence avec arme du 28/11/2008 envers un chauffeur routier: cette violence n'est pas tolérable. Quelles que soient les raisons, il est indispensable que chacun se rende compte que cette réaction est à proscrire définitivement. Une sévère mise en garde est faite à l'encontre de quiconque encouragerait ce genre de pratique ou se laisserait aller à des provocations délibérées. Le maire s'engage à tout mettre en œuvre en ce sens et si nécessaire apportera son appui à l'application stricte du système répressif. Dans le même temps, le Maire s'engage à ce que les recommandations émises lors de la conciliation soient respectées, afin de réduire le plus possible, les nuisances générées par le trafic des poids lourds. L'ensemble du conseil soutient la position du maire.

Prochain Conseil le 21/01/2009, à 19h, en séance publique